

Ortignac

Nom :

Prénoms :

Jules

Surnoms :

Numéro matricule
du recrutement :

807

Classe
de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 17 juin 1887, à Fontarbes, canton
de St-Est, département de la 7^e Garonne, résident
à Ricumès, canton de dit, département
de la 7^e Garonne, profession de boulanger
fils de Jean et de Coubette Gabrielle, domiciliés
à Fontarbes, canton de St-Est, département de la 7^e Garonne

Marié le

SIGNALEMENT.

Cheveux bruns, sourcils bruns
yeux châtains, front découvert
nez long, bouche grande
menton rond, visage ovale
Taille : 1m 77 cent. Taille rectifiée : m. cent.
Marques particulières :

Degré d'instruction générale : 3

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la 1^{re} partie de la liste en 1908. 1908
Classé dans la 1^{re} partie de la liste en 19

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° 21 de la liste St-Est
Incorporé à compter du 7 Octobre 1908 au 1^{er} Régiment d'Infanterie
Arrivé au corps et soldat de 2^e classe le 7 Octobre 1908
Soldat de 1^{re} classe à 19 octobre 1909. Envoyé
dans la disponibilité le 28 septembre 1910.
Certificat de bonne conduite accordé.
Passé au Régiment d'Infanterie de réserve le 1^{er} avril 1914.
(N. de 1^{er} au 17^e corps du 10^e caudex 1914)
Rappelé à l'activité le 3 Août 1914
Décret de Mobilisation Générale du 1^{er} Août 1914
Disparu le 30 octobre 1914 dans la région
de Bonrepaux (presume tué)
avis n° 9 du 9 octobre 1918. H.B. 2530
Décret de décès le 30 octobre 1914 par jugement du
Tribunal civil de Muret en date du 18 juin 1920

CAMPAGNES.

Campagne du 1^{er} août 1914
au 30 octobre 1914

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT,
DÉCORATIONS, ETC.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.
1 ^{er} sept. 1911	Colomiers	Toulouse R	
18 janv. 1912	Colomiers	Toulouse R	

1^{re} dans 1^{er} régiment d'infanterie du 1^{er} août au 17 septembre 1914
2^e dans 1^{er} régiment d'infanterie du 17 septembre 1914 au
Supplémentaire dans 1^{er} régiment d'infanterie du au
Armée territoriale 1^{re} dans 1^{er} régiment d'infanterie du au
Supplémentaire dans 1^{er} régiment d'infanterie du au
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du au

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet
d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).